

PROCES VERBAL DETAILLE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 22 OCTOBRE 2025

PRESENTS : J. LEVI VALENSI, D. CAMHI, L. MAURIZIO, J.P. VENTURINI, D. BARBIER, G. SORBA, A.L. FALQUERO, M. CATELIN, M. GUILLET, D. JARNIGON, S. BOURAS, S. BOULINGUEZ, V. PELLISSIER, A. RUBIOLO, M. CUTILLO, C. FREMY, J.M. ARNAUD, J. GERARD, G. BESSE, S. ROCHEZ.

EXCUSES : Y. FALCHI représenté par L. MAURIZIO, D. PETIT représenté par M. CATELIN, M. SOONEKINDT représenté par A.L. FALQUERO, M. RIBES représenté par V. PELLISSIER, P. BUISSON BAUMELOU représenté par A. RUBIOLO, C. MARTIN, C. BARRIERE représentée par G. BESSE, J. PRUNARET représenté par S. ROCHEZ.

ABSENT : M.L. VOLAND.

Secrétaire de séance : G. SORBA

Avant le début de séance J. LEVI-VALENSI propose d'ajouter 3 dossiers sur table transmis hier par courriel :

- Le dossier n°1 a été modifié
- Dossier n°22 : Convention d'accueil avec le collège de Rognes
- Dossier n°23 : Contrat département de transition écologique 2023-2024

Validation de conseillers municipaux.

L'appel est fait par G. SORBA.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18h50.

La liste des délibérations du 24 juin est approuvée à l'unanimité.

(NB : il a été constaté que le PV du conseil municipal du 24 juin 2025 n'a pas été approuvé)

1°) Attribution de subventions à des associations et au collège de Rognes

J. LEVI-VALENSI dit que :

- L'association le Fil d'Ariane a fait une demande de subvention de 1500 € pour une journée spectacle découverte dans le jardin public. Au regard des tableaux fournis, nous proposons d'accorder une subvention de 1.000 € pour cette action ;
- Le Comité des fêtes (COFET) sollicite le reversement des droits de places de la fête foraine : 3 190 €.
- Proposition de prise en charge de 300 € pour le collège Florence Arthaud pour des séquences de sensibilisation à la lutte contre le harcèlement auprès des élèves de 6^{ème}. Mme CORABOEUF (CPE) s'est rapprochée d'une association qui s'appelle « Les parents d'élèves éducateurs ». Le coût est de 830 €. Il existe une quinzaine de référents au niveau du collège qui sont sensibilisés pour repérer des situations de harcèlement.

D. CAMHI demande si la même demande a été faite auprès de la mairie de Rognes.

J. LEVI-VALENSI répond que oui à hauteur de 300 € ainsi que Charleval à hauteur de 230 €.

Il propose de remettre à l'ordre du prochain conseil municipal la subvention pour l'OCCE de l'école de la Touloubre afin qu'elle soit étudiée en Commission éducation auparavant.

Rapport adopté à l'unanimité

Ne prennent pas part au vote :

Pour le Comité des Fêtes : L. MAURIZIO, M. CATELIN et V. PELLISSIER,

2°) Accompagnement par la Région pour des diagnostics énergétiques simplifiés et pour un schéma directeur immobilier

J. LEVI-VALENSI dit que dans la lutte contre le réchauffement climatique, nos partenaires institutionnels se sont mobilisés pour nous accompagner dans les diagnostics énergétiques et dans l'élaboration d'actions qui permet d'améliorer les performances thermiques de nos bâtiments.

Le budget de la Région est 100 % vert. Le Département a le contrat départemental de transition écologique. Dans cette délibération on vous propose de valider une convention avec la Région Sud pour la réalisation de diagnostics énergétiques et pour un schéma directeur immobilier.

Rapport adopté à l'unanimité

3°) Rénovation énergétique – Subventions ACTEE « Fonds chêne »

J. LEVI-VALENSI dit que le Fonds chêne est aussi un dispositif avec la Métropole et la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Réseaux (FNCCR) pour aider à la réalisation de diagnostics détaillés.

Le Département participe à hauteur de 50 % de ces diagnostics détaillés et la Métropole à hauteur de 30%.

D. JARNIGON demande si sur la salle Revol ou la salle des fêtes, il faudra refaire ces diagnostics.

J. LEVI-VALENSI dit qu'il faudra peut-être faire une mise à jour. Nous devons argumenter nos demandes de subvention pour les futures réhabilitations énergétiques : diagnostics allégés ou approfondis.

Rapport adopté à l'unanimité

4°) Défaut dans le réfectoire de la cantine maternelle – Protocole d'accord transactionnel Comme / Dumafe / Citta

J. LEVI-VALENSI rappelle que l'extension du groupe scolaire a généré la création de 5 classes (3 pour l'école maternelle et 2 pour le primaire), d'un centre aéré, d'une salle des professeurs et d'un nouveau réfectoire.

A l'usage, nous nous sommes aperçus qu'il y avait des problématiques sonores dans le restaurant scolaire. Une étude acoustique a été faite et nous avons rencontré le maître d'œuvre, le constructeur du plafond et l'ensemble des corps d'état qui ont participé aux travaux. Avant de partir vers un contentieux judiciaire, nous avons essayé de trouver des solutions. L'insonorisation prévue au départ était insuffisante. Le montant a été chiffré à 43 000 €HT. La société DUMAFE prend en charge 25 000 €HT et pour être sûr de ne plus avoir de problèmes nous participons aussi (18 000 €HT).

Le bruit s'est considérablement amélioré depuis les améliorations demandées.

Nous vous proposons de voter le protocole d'accord transactionnel.

S. ROCHEZ demande si le maître d'œuvre est CITTA.

J. LEVI-VALENSI répond que oui.

J. GERARD dit qu'il rejoint J. LEVI-VALENSI sur le fait que le maitre d'œuvre a été un peu léger. La société DUMAFE a fait un gros effort.

G. BESSE dit que la société DUMAFE a été très correcte car elle n'était pas responsable. Elle a fait un très gros effort.

J. P. VENTURINI demande si on lui a supprimé les pénalités.

J. LEVI-VALENSI répond que le protocole d'accord prévoit de ne pas les appliquer.

J. P. VENTURINI demande à combien se chiffraient les pénalités.

C. GENRE répond environ 14 000 €.

J. LEVI-VALENSI dit que DUMAFE a dû mobiliser des équipes en plein mois d'août.

G. BESSE dit qu'effectivement le maitre d'œuvre aurait pu s'en apercevoir plus tôt.

J. LEVI-VALENSI rappelle que DUMAFE n'avait pas fixé le faux plafond d'une façon qui permettait d'y accrocher des absorbeurs de son. Nous lui avons demandé de démonter et remonter un nouveau plafond.

G. BESSE dit que c'est une des raisons pour qu'il accepte de financer.

D. JARNIGON dit qu'on paye quand même 18 000 €.

J. LEVI-VALENSI dit qu'il ne veut pas prendre de risque dans le réfectoire de la maternelle, et voulait mettre en place un plafond avec une meilleure absorption du son.

J. GERARD dit que c'est le seul dépassement qu'il y ait eu sur le total de 3 200 000 € du projet.

Rapport adopté à l'unanimité

5°) Mandat spécial à Monsieur le Maire pour aller au Salon des maires 2025 à Paris

J. LEVI-VALENSI donne la présidence à D. CAMHI.

C. GENRE explique que les élus municipaux ayant une délégation bénéficient d'indemnités de fonction pour compenser leurs dépenses courantes. Par contre, quand il y a des missions spécifiques qui nécessitent des débours financiers important, le Conseil municipal peut lui de donner un « mandat spécial » en vue du remboursement de frais. Il est noté 850 € sur le projet de délibération pour le voyage du maire au Congrès des maires. Il est proposé de préciser 1.000 €.

Ce montant comprend l'hôtellerie, les billets de train et la restauration.

La délibération précise les modes de remboursement.

J. GERARD dit qu'il y a un dispositif qui permet à la mairie de prendre en charge directement les billets de train.

J. LEVI-VALENSI dit qu'aucune réservation n'a été faite pour le moment.

Rapport adopté à l'unanimité

J. LEVI-VALENSI ne prend pas part au vote.

6°) Approbation du rapport de CLECT métropolitaine

J. LEVI-VALENSI explique que la CLECT intervient pour calculer les compensations financières lors de transferts de compétences ou d'équipement entre la Métropole et les communes. Cette CLECT a eu lieu le 4 septembre 2025.

Nous ne sommes pas concernés par les 4 dossiers présentés.

Rapport adopté à l'unanimité

7°) Contribution financière exceptionnelle au SDIS

J. LEVI-VALENSI souhaite repousser ce dossier. Le Président du SDIS 13, M. MALLIE, a fait un courrier à toutes les communes du Département eu égard aux incendies qui ont touché notre territoire cet été. Il y a eu des surcoûts importants et M. MALLIE demande aux communes une participation financière.

Dans un 1^{er} temps et par solidarité, il voulait faire voter une aide de 1000 € mais nous avons reçu un courrier du Président de l'Union des maires qui considérait que des financements étaient déjà assurés par la commune et ce n'était peut-être pas aux communes du Département d'assurer ce déficit. Devant l'attitude plus réservée du collège des maires, il préfère reporter ce projet de délibération et voir la position commune qui sera apportée par les autres maires.

J. P. VENTURINI demande si l'on sait combien donne les autres communes.

J. GERARD dit que pour nous cela représentait 500 ou 600 € donc c'était bien d'arrondir à 1.000€.

Il trouve par contre les maires « gonflés » parce qu'avant la Métropole, nous payions directement le service de sécurité au travers d'une contribution qui était obligatoire. Cette charge a été transférée à la Métropole. C'est la Métropole qui paye la charge supplémentaire. Notre contribution était de 240 000 €. Ce chiffre-là n'a plus bougé et cela remonte à 2016. Nous avons donc économisé.

J. LEVI-VALENSI dit que les maires veulent d'abord voir avec la Métropole.

S. ROCHEZ demande si cela est courant que le SDIS réclame une contribution.

J. LEVI-VALENSI dit que c'est la 1^{ère} fois.

Délibération reportée

8°) Convention de gestion avec la Métropole

J. LEVI-VALENSI explique que le Syndicat d'initiative, présidée par Veronique PELLISSIER, était une association qui percevait une subvention de la part de la Métropole sur les compétences touristes à hauteur de 7.270 €/ an avec 3 objectifs stratégiques : l'accueil, la valorisation de la destination et la coordination entre différents acteurs touristiques de notre territoire

L'association a été mise en sommeil par son conseil d'administration lorsque V. PELLISSIER est devenue conseillère municipale.

Nous vous proposons de voter la convention de gestion avec la Métropole.

Rapport adopté à l'unanimité

9°) Cave coopérative – Demande d'accompagnement par l'ANCT

J. LEVI-VALENSI explique qu'un comité consultatif de la Cave s'est réuni la semaine dernière.

C. FREMY dit que nous sommes depuis le début de cette année en étude programmatique pour continuer à dessiner le contenu du projet. Il nous est apparu important de solliciter un partenaire plus expert sur la question de « comment intégrer et piloter tous les usages » et pour disposer d'un modèle économique fiable à long terme. C'est ce qu'on appelle un « Tiers lieu ».

L'ANCT est un acteur étatique aux côtés des communes. Elle nous a proposé un prestataire spécialisé et prend en charge 80 % de la prestation. Cela laisse à la commune un reste à charge pour cette étude de 2 933€ sur un total de 14 665 € TTC. Le prestataire retenu s'appelle « Nouvelle marge ».

C'est un partenariat intéressant, sachant que l'objectif, c'est aussi l'Etat, soit un partenaire pour l'investissement futur et qu'il nous accompagne tout au long de ce projet.

J. LEVI-VALENSI dit que c'est bien d'avoir cet accompagnement de l'ANCT.

Rapport adopté à l'unanimité

10°) Autorisation de déposer le permis de construire pour la réhabilitation de la salle du 4 septembre

J. LEVI-VALENSI dit que ce projet fait partie du projet de mandature. Des discussions ont eu lieu avec notre Maître d'œuvre. Le projet est en phase PRO (projet). Il y aura une réfection complète de l'espace jeunes, déplacement de la buvette dans la salle, sas de l'entrée, toilettes...

Beaucoup de monde pense qu'il serait mieux de détruire cette salle car elle n'est pas jolie mais elle est solide. La réhabilitation sera totale : esthétique et thermique.

D. JARNIGON demande si des gradins sont prévus.

J. LEVI-VALENSI répond que non. Il y aura peut-être des bancs contre les murs. Cela va rester une salle polyvalente pour accueillir les repas des seniors en fin d'année, des marchés couverts, des entraînements de sport et pour les enfants des écoles.

C. FREMY demande si une isolation phonique est prévue.

C. GENRE répond qu'il y a un bureau d'étude acoustique dans le groupement de maîtrise d'œuvre.

S. ROCHEZ demande qui est le Maître d'œuvre.

C. GENRE répond que c'est l'agence d'architecture marseillaise « Atelier TR ».

J. LEVI-VALENSI dit que ce projet a pris du retard.

Nous avons fait l'extension du groupe scolaire. Et la piscine qui n'était pas prévue dans le programme nous a fait prendre du retard.

S. BOULINGUEZ demande si le projet a changé depuis la dernière réunion, par rapport à la photo sur le document.

C. GENRE répond que l'image est antérieure au nouveau projet.

Rapport adopté à l'unanimité

11°) Régularisation des voiries du lotissement les Fontaines

J. LEVI-VALENSI rappelle que ce lotissement a été créé en 1985.

Dans le cadre de la régularisation foncière des espaces publics du lotissement Les Fontaines, la Commune envisage d'acquérir 6 parcelles.

Nous faisons déjà un entretien dans ce lotissement y compris au niveau des arbres.

G. BESSE demande si l'on connaît le montant de l'entretien des voiries.

J. LEVI-VALENSI répond que non.

Rapport adopté à l'unanimité

12°) Désaffectation/déclassement d'une portion de domaine public en prolongement du chemin du Moulin, en vue de sa cession

J. LEVI-VALENSI dit que c'est une affaire un peu compliquée.

Il y a des maisons au-delà du chemin du Moulin qui sont desservis par une servitude de passage. Un autre chemin cadastré dessert ces parcelles au bout du chemin du Moulin. Nous pensions que le chemin du Moulin faisait partie du domaine public routier communal parce qu'il est cadastré, mais le haut du chemin n'est pas mentionné au registre des voies communales. Il y a une propriété qui est coupée en 2 par le chemin du Moulin. La commune a été attaquée en justice par les propriétaires. Nous avons missionné une avocate spécialisée dans ces questions de voirie et domanialité. Or elle nous conseille d'accepter la demande des requérants car elle présage fortement une issue défavorable pour la Municipalité en cas de jugement.

Il propose de constater la désaffectation du domaine public communal et de céder une partie du chemin du Moulin.

J. GERARD dit que ce chemin continue mais se réduit, puis s'arrête à un grillage. Il est possible de continuer ce chemin à pied.

J. LEVI-VALENSI dit que c'est à regret que nous proposons cette délibération.

S. BOULINGUEZ demande pourquoi à regret puisque c'est un chemin qui ne sert pas.

J. LEVI-VALENSI répond qu'il y a des parcelles plus haut qui sont desservies par une servitude qui ne donne pas satisfaction.

G. BESSE dit que c'est un chemin privé.

J. LEVI-VALENSI dit que si on était dans le domaine public on aurait pu donner accès à cette parcelle. Il ajoute que le site devrait bouger avec la déviation.

Rapport adopté à l'unanimité

13°) Modifications au tableau des emplois

J. LEVI-VALENSI dit que nous proposons la création de postes suite à la réussite de concours par 2 agents municipaux :

- Création d'un poste d'Adjoint du patrimoine Principal 2^{ème} classe
- Création d'un poste de Conseiller socio-éducatif

Et les suppressions de postes :

- Suppression d'un poste de Rédacteur principal 2^{ème} classe
- Suppression d'un poste d'Ingénieur principal
- Suppression de deux postes de Brigadier-chef principal

S. ROCHEZ demande qui a réussi le concours de Conseiller socio-éducatif.

J. LEVI-VALENSI répond que c'est la responsable du CCAS.

Le CCAS traite beaucoup de situation de grande précarité. Peut-être que dans l'avenir il aura une vocation à se tourner davantage vers les familles avec un périmètre de plus large.

G. BESSE dit que pour la Police municipale, il y a toujours une personne en moins.

J. LEVI-VALENSI répond que oui. On a cette volonté de maintenir notre Police municipale 24h/24 et 7jours/7. Cela occasionne beaucoup d'heures supplémentaires. On verra dans le temps pour recruter. Pour l'instant nous arrivons à maintenir nos missions de sécurité. Nos agents de la Police municipale sont impliqués de façon assez exceptionnelle par rapport à d'autres communes. Il ne supprime pas le poste d'un Policier municipal en plus.

C. GENRE dit qu'on réouvrira des postes en fonction des personnes choisies.

J. LEVI-VALENSI dit qu'effectivement il convient de supprimer le poste et d'en ouvrir un autre par la suite. Le ratio de Police municipale est souvent un agent de police pour 1000 habitants. Nous avons aujourd'hui 5 policiers municipaux en poste et un ASVP qui fait la sécurisation le matin et le soir aux écoles.

J. P. VENTURINI demande si l'ASVP a déjà demandé à être policier municipal.

J. LEVI-VALENSI répond que non. La question se posera quand il partira à la retraite à savoir si on recrutera un nouvel ASVP et un nouveau policier municipal sur un grade de brigadier. Cela n'est pas d'actualité aujourd'hui.

Rapport adopté à l'unanimité

14°) Convention de mise à disposition de salles à des particuliers

J. LEVI-VALENSI dit que c'est l'actualisation d'une convention existante. Les employés municipaux peuvent bénéficier des salles à des tarifs réduits, et gratuité pour les associations. Les tarifs ont été votés en conseil municipal (*délibération n°2024-029 du 11 avril 2024*).

Rapport adopté à l'unanimité

15°) Prêt de salles communales à des candidats aux élections municipales 2026

J. LEVI-VALENSI donne la présidence à D. CAMHI.

C. GENRE explique qu'il a constaté que certaines communes délibéraient pour prévoir la possibilité de mettre à disposition des salles communales à des candidats aux élections municipales. Pour un souci d'équité entre tous les candidats il est proposé de mettre à disposition 5 salles communales : Salle Jean-Claude Revol, salle Artaud, salle du 4 septembre, espace culturel Antigone, Petite salle Coopérative, Gymnase de la Seigneurie. Ces mises à disposition seraient limitées à deux meetings et trois réunions de travail et seraient accordées en fonction des dispositions et des contraintes d'organisation du scrutin. Cette mise à disposition sera possible jusqu'au vendredi soir avant chaque scrutin.

Rapport adopté à l'unanimité

J. LEVI-VALENSI ne prend pas part au vote.

16°) Accès à la photothèque pour les candidats aux élections municipales 2026

J. LEVI-VALENSI laisse la présidence à D. CAMHI.

C. GENRE dit qu'il est proposé de permettre aux candidats à l'élection municipale d'utiliser des photos qui ont déjà été utilisées par la Municipalité sur ses différents supports de communication numérique ou papier avec un droit d'utilisation par photo de 5 €.

G. BESSE demande comment a été déterminé le prix.

C. GENRE répond qu'en regardant sur des délibérations d'autres communes comme Salon de Provence.

G. BESSE demande dans quelle ligne budgétaire cela va-t-il rentrer.

J. LEVI-VALENSI répond qu'il ne sait pas.

C. GENRE répond qu'il y a 2 possibilités pour percevoir cette somme. Une de nos régies de recettes a une ligne « impression et photocopie ». Le Trésor public est d'accord pour qu'on perçoive sur cette Régie. On peut aussi émettre des titres de recettes par la comptabilité.

J. LEVI-VALENSI dit que D. CAMHI a demandé pourquoi on ne faisait pas la gratuité. C'est important qu'il y ait un aspect payant parce qu'on pourrait nous demander la totalité des photos. Cela occasionnerait des difficultés pour les services qui devront les rechercher. Beaucoup de photos qui figurent dans les journaux, dans les éditions du Petit Saint Cannat sont des photos prises à titre personnel par des élus. Si ces photos apparaissent dans un journal municipal, elles deviennent propriété de la commune.

Rapport adopté à l'unanimité

J. LEVI-VALENSI ne prend pas part au vote.

17°) Mise à disposition de locaux aux Amis du Vieux Saint Cannat

J. LEVI-VALENSI reprend la présidence.

Il dit que c'est une très belle association.

L'association occupe une partie de l'espace Suffren et il faut réapprouver cette convention de mise à disposition au bénéfice des Amis du Vieux Saint Cannat.

Rapport adopté à l'unanimité

18°) Mise à disposition de locaux à l'association Sporti'culture

J. LEVI-VALENSI dit qu'il s'agit du petit bureau à côté de la salle Artaud. Cette association dispose de plusieurs sections sportives et culturelles. Elle organise également plusieurs événements culturels : le cinéma plein air et le carnaval.

C. GENRE précise qu'ils occupent plusieurs espaces : le bureau de la cave, salle d'activités multiculturelle dans l'espace Antigone et un espace de stockage salle du 4 septembre.

D. CAMHI demande si auparavant il y avait une convention.

J. LEVI-VALENSI répond que non. Il a insisté pour que toutes les conventions qui sont pour une durée d'un an soit reconduite de façon expresse, et non tacite.

S. BOULINGUEZ dit qu'ils ont fait rajouter un paragraphe sur la gestion durable des lieux (économie d'énergie, tri des déchets).

G. BESSE dit qu'il se souvient de la mise à disposition de la salle vitrée à la Seigneurie. Il pense que ce n'est pas équitable qu'une association ait un bureau exclusif et pas celle de la Seigneurie. Il était prévu à la Seigneurie que les associations dispose d'une salle avec des placards fermés pour y laisser des affaires. Il n'est pas contre l'attribution d'un bureau exclusif à Sporti Culture mais il faut que cela soit équitable.

J. GERARD dit que les associations ont du rangement pour leur matériel.

G. BESSE dit que dans la salle du 4 septembre il y avait des espaces fermés pour les associations. Pour le fonctionnement des associations à la Seigneurie, ce serait bien qu'elles puissent utiliser le bureau vitré, avec des placards.

D. CAMHI répond qu'il faudrait beaucoup de placards et d'armoires afin de satisfaire toutes les associations.

G. BESSE répond qu'il n'y a pas beaucoup d'associations qui utilisent le gymnase de la Seigneurie. Même s'il n'y a pas de placards, il faudrait un poste d'informatique et une connexion Wi-Fi.

S. BOULINGUEZ pense qu'il serait possible de définir des créneaux par association.

J. LEVI-VALENSI dit que la réflexion de G. BESSE est légitime. Il rappelle que nous avons embauché une personne (A. REY) qui assure dans ce gymnase un accueil physique. Cet accueil physique est assuré deux fois par semaine. On pourrait peut-être loger un autre bureau dans la salle pour les associations. Cela semble plus difficile de faire coexister un accueil physique municipal avec une grande utilisation associative. Cela implique qu'A. REY range à chaque fois tous ses effets personnels. Il faudra discuter de tout cela avec l'agent. C'est encore plus difficile de prévoir un stockage pour toutes les associations.

G. BESSE dit qu'il serait bien de voir ces questions lors d'une commission.

D. CAMHI dit qu'à l'espace Antigone il y a une salle de réunion mise à disposition des associations utilisatrices de cet espace. Est-il possible de faire de la même manière à la Seigneurie ?

Rapport adopté à l'unanimité

19°) Mise à disposition d'une salle à Ecole et Parents dans l'école de la Touloubre

J. LEVI-VALENSI rappelle que les locaux de l'école appartiennent à la mairie. L'association Ecole et parents demande de pouvoir utiliser la salle de piano pour l'aide aux devoirs. Nous avons par courtoisie demandé à la directrice de l'école qui a accepté.

C. GENRE dit que la convention n'est pas jointe car il n'a pas reçu les retours sur la convention proposée. Le projet permet à l'association Ecole et parents de faire de l'aide aux devoirs deux fois par semaine.

C. FREMY dit qu'on ne peut pas valider la délibération car la convention n'est pas jointe.

J. LEVI-VALENSI dit que si nous reportons cette question, on contraint l'association à continuer dans la « petite salle coopérative » et nous pénalisons les enfants. Il demande qu'on écrive dans la délibération « on autorise le maire à rédiger la convention avec les parties et à la signer ». Il s'engage à la présenter aux membres du conseil municipal.

C. GENRE dit que cette convention ne pourra être signée qu'après l'avis du conseil d'école qui aura lieu le 4 novembre.

Rapport adopté à l'unanimité

20°) Avis défavorable sur une demande d'ouverture d'une micro-crèche sur la Commune

A. L. FALQUERO explique que cette association est déjà installée sur la commune de Mallemort. Leur étude de marché montrait un besoin sur Saint Cannat. Ils nous ont soumis avec J. LEVI-VALENSI un projet d'implantation de micro-crèche. Ils avaient trouvé un local dans la zone de la Pile. Après réflexion suite à ce RDV, nous avons décidé de rendre un avis défavorable pour plusieurs raisons :

- projet présenté un peu léger
 - nous allons créer un relais petite enfance début 2026 et nous avons reçu des assistantes maternelles dans ce cadre-là, qui nous ont dit avoir du mal à trouver des contrats de garde d'enfants.
 - nous envisageons d'augmenter la capacité de la crèche dans le cadre de sa mise aux normes
- Le projet de micro crèche nous paraît donc venir en contradiction avec tous ces éléments.

J. LEVI-VALENSI dit que les porteurs de projet ne nous ont pas convaincus. Par exemple, ils n'ont rien répondu sur leur modèle économique.

Depuis le 1^{er} janvier 2025, la commune est tenue d'émettre un avis sur ces demandes d'ouverture.

S. ROCHEZ dit que les personnes qui mettent les enfants à la crèche ne veulent pas forcément les mettre chez une nounou.

J. LEVI-VALENSI dit que le besoin d'accueil s'avère moins important que ce qu'on pensait. On a une obligation de mise en conformité à partir du 1^{er} septembre 2026 de nos bâtiments accueil petite enfance. On ne sera sans doute pas prêt mais ce qui est important c'est d'avoir enclenché la mise en conformité bâtementaire. En augmentant l'agrément on aura des financements plus importants par la CAF.

S. ROCHEZ dit qu'il y a sûrement des besoins à la Pile et que ce serait bien de pouvoir mettre son enfant à côté de son lieu de travail. C'est bien que tout ne soit pas concentré au même endroit.

G. BESSE demande si leur demande était plutôt basée sur les demandes du village ou par rapport au bassin de l'emploi.

J. LEVI-VALENSI répond par rapport au bassin de l'emploi. Dans le projet il était prévu des places pour les personnes travaillant à la Pile.

G. BESSE demande si l'association de l'APAEP était demandeur.

J. LEVI-VALENSI dit qu'il en a parlé avec eux lors d'un petit déjeuner et qu'un adhérent de l'APAEP avait été sollicité par le propriétaire des murs. Cette micro-crèche devait être montée chez un investisseur de la Pile et quand ce propriétaire est venu lui parler, il a demandé à rencontrer les porteurs du projet.

C. FREMY demande si un avis défavorable de la commune empêche un opérateur privé d'ouvrir son activité.

J. LEVI-VALENSI répond que c'est un avis consultatif. C'est le Département qui se prononce. La PMI pourrait outrepasser l'avis de la commune.

G. BESSE dit que la question de fond est de savoir s'il y a un besoin pour la Pile. C'est une question importante pour pouvoir répondre sur la finalité.

J. GERARD dit que la commune a une capacité suffisante en termes de places en crèche. Lambesc à une capacité qui n'est pas supérieure à la demande.

S. BOURAS dit que sur la Pile il y a pas mal de professionnels qui travaillent et cette demande pourrait correspondre aux besoins.

D. JARNIGON dit que nous parlons d'une micro-crèche de 10/12 places.

J. LEVI-VALENSI dit que la crèche associative fonctionne avec les fonds publics, avec des subventions municipales conséquentes. Si la crèche n'était pas pleine, on risque de se retrouver à subventionner encore plus.

J. GERARD rappelle que le projet est porté par une association qui pourrait aussi nous solliciter pour des subventions.

G. BESSE dit que là-dessus J. GERARD et J. LEVI-VALENSI ont raison. Le but de sa question était de connaître l'intérêt de l'APAEP pour ce projet.

J. LEVI-VALENSI dit qu'il en a discuté avec le président de l'APAEP qui pense que ce serait toujours un plus pour la zone de la Pile.

S. ROCHEZ demande de combien de places en plus on pourrait avoir à la crèche.

A.L. FALQUERO répond environ 8 places.

C. GENRE rajoute que le calcul financier optimal est de 10.

A.L. FALQUERO rappelle que la situation de certaines assistantes maternelles est préoccupante. Le Relai petite enfance sera une aide précieuse pour elles.

D. JARNIGON demande si une société privée peut créer une micro crèche comme une association ?

J. LEVI-VALENSI répond qu'il faudra quand même l'avis de la commune mais sans le risque de demandes de subventions.

Rapport adopté à la majorité

Abstention de G. BESSE, S. ROCHEZ, C. BARRIERE, J. PRUNARET

J. LEVI-VALENSI dit qu'il faut rajouter la mention sur le questionnement d'un usage socio-économique sur les usagers de la Pile

J. GERARD quitte le conseil municipal.

21°) Ouverture dominicale des commerces en 2026

J. LEVI-VALENSI dit que nous proposons les 5 dates ci-dessous :

- | | |
|-----------------------------|---|
| - Dimanche 18 octobre 2026 | Foire les Vendémiales (3ème dimanche d'octobre) |
| - Dimanche 29 novembre 2026 | Marché de Noël (dernier dimanche de novembre) |
| - Dimanche 13 décembre 2026 | Fêtes de fin d'année |
| - Dimanche 20 décembre 2026 | idem |
| - Dimanche 27 décembre 2026 | idem |

Rapport adopté à l'unanimité

22°) Participation de l'association diocésaine à la réfection d'un mur

J. LEVI-VALENSI rappelle que le mur entre le presbytère et le jardin public s'est effondré. On a fait une demande de travaux de Proxi et nous avons obtenu 70 % de subvention sur le montant HT de la dépense totale. Il reste un montant à charge de 9.338 €. Le curé avait proposé d'en financer 50%

L. MAURIZIO dit que M. de Monchenut qui fait partie de la paroisse a demandé si la croix de l'ancienne chapelle pouvait être restaurée.

J. LEVI-VALENSI dit qu'il y a un projet de demande de financement auprès de la Région. L'endroit a été sécurisé.

D. BARBIER dit qu'elle est en très mauvais état.

Rapport adopté à l'unanimité

23°) Convention d'accueil avec le collège de Rognes

J. LEVI-VALENSI dit qu'une délibération sera proposée au prochain conseil pour un protocole d'accord amiable type, qui permettra de proposer des actions en cas des difficultés liées à des incivilités ou des dégradations volontaires sur la commune.

Plutôt que de nous engager dans des procédures judiciaires qui sont souvent classées sans suite, il pense qu'un protocole d'accord avec les parents sera mieux.

Dans le même esprit, pour la présente délibération, nous avons été sollicités par la CPE du collège de Rognes, Mme CORABOEUF pour une convention d'accueil. Quand les élèves passent en conseil de discipline, plutôt que de les laisser chez eux, l'idée est de leur proposer des activités dans les municipalités et de les faire travailler. Des conventions ont déjà été passées avec les villes de Rognes et de la Roque d'Anthéron.

L. MAURIZIO demande si on accueillerait uniquement des enfants du collège de Rognes.

J. LEVI-VALENSI répond uniquement les enfants du collège de Rognes qui habitent à Saint Cannat.

C. FREMY demande quelles activités leur seront proposées.

J. LEVI-VALENSI dit que cela fera l'objet d'une discussion au cas par cas. L'idée est de trouver des activités adaptées aux incivilités commises.

Il explique que ce week-end nous avons eu des dégradations : des jeunes ont fait brûler des livres de notre boîte à livres dans la poubelle devant l'école. Nous avons contacté les parents et samedi ils sont venus nettoyer mais cela n'est pas suffisant. Il a convoqué les parents et les enfants, et pendant les vacances scolaires ils vont venir à la bibliothèque afin de lire des livres.

Nous allons faire courir cette convention jusqu'à la fin de l'année scolaire et repartir sur une nouvelle convention.

Rapport adopté à l'unanimité

24°) Contrat départemental de transition écologique 2023-2024

J. LEVI-VALENSI dit que le nouveau projet de la salle du 4 septembre est plus important que ce qu'on avait prévu au départ : 500 000 € en plus.

Sur la piscine nous mettons en conformité l'autofinancement car nous n'avons obtenu la subvention de la Région.

G. BESSE demande pourquoi la Région n'a pas suivie.

J. LEVI-VALENSI répond que ce n'est ni par difficulté financière ni par rétrocession des piscines à la Métropole. C'est juste un choix de politique publique.

Rapport adopté à l'unanimité

Décisions du maire

- 2025-008D : Prorogation du crédit relais sur le budget principal de la commune avec la Caisse d'Epargne
 2025-009D : Demande de subvention au Conseil départemental 13 – Aide travaux de proximité (voirie Arquier et Barbusse)
 2025-010D : Demande de subvention au Conseil départemental 13 – Aide travaux de proximité (Club house football)
 2025-011D : Demande de subvention au Conseil départemental 13 – Aide travaux de proximité (Infrastructures petite enfance)
 2025-012D : Demande de subvention au Conseil départemental 13 – Aide travaux de proximité (Jardin public)
 2025-013D : Demande de subvention au Conseil départemental 13 – Aide travaux de proximité (mur d'enceinte boulo-drome)
 2025-014D : Demande de subvention au Conseil départemental 13 – AFC – Travaux de débroussaillage forêt communale
 2025-015D : Contrat de bail Local CCAS – 12 avenue Camille Pelletan
 2025-016D : Annulation de la décision pour cause d'erreur matérielle (frelons)
 2025-017D : Rectification d'une erreur matérielle
 2025-018D : Reconduction du dispositif Provence en scène
 2025-019D : Convention de stérilisation de chats errants – Clinique vétérinaire les 4 pattes (*Pour information décision n° 2024-023D : Convention avec la clinique vétérinaire les Ecureuils*)
 2025-020D : Renouvellement d'un contrat de bail – location de terrain bâti les Aires de St Estève (bail Pizza drive) : cette autorisation date d'il y a longtemps. Il veut protéger cette activité économique et veut un rapport de la DDTM pour savoir quand cela s'est fait parce qu'il y a eu des pénalités journalières qui remontent aux années 90. En attendant il renouvelle le bail tel qu'il existait pour une durée d'un an.
 2025-021D : Rectification d'une erreur matérielle
 2025-022D : Prise en charge de frais de réparation d'un véhicule suite à un sinistre : nid de poules sur la voirie. Il était plutôt défavorable à prendre en charge ce type de réparation. On ouvre une boîte de pandore qu'on va vite refermer.
 2025-023D : Renouvellement d'un contrat de bail – local Police municipale et autres services administratifs municipaux – 1 rue Roger Salengro
 2025-026D : Prise en charge des frais de réparation véhicule suite à un sinistre
 2025-027D : Demande de subvention au Conseil départemental 13 – Aide à la Transition écologique biodiversité (frelons). *Des apiculteurs en ont pris au début de la saison.*
 2025-028D : Demandes de subvention au CD13 et à l'Etat pour l'aide au développement de la Provence numérique
 2025-029D : Fongibilité des crédits – budget principal de la Commune
 2025-030D : Mise en place d'un emprunt sur 20 ans avec la Caisse d'Epargne sur le budget principal de la commune (300 000 €)
 2025-023D : Renouvellement d'un contrat de bail – local Police municipale et autres services administratifs municipaux – 1 rue Roger Salengro
 2025-026D : Prise en charge des frais de réparation véhicule suite à un sinistre
 2025-027D : Demande de subvention au Conseil départemental 13 – Aide à la Transition écologique biodiversité (frelons)
 2025-028D : Demandes de subvention au CD13 et à l'Etat pour l'aide au développement de la Provence numérique
 2025-029D : Fongibilité des crédits – budget principal de la Commune
 2025-030D : Mise en place d'un emprunt sur 20 ans avec la Caisse d'Epargne sur le budget principal de la commune (400 000 €). Il fallait faire face à nos dépenses d'investissement qui restent élever. On a même

de la perception de financement sur lesquels nous avons des difficultés. Il a dû solliciter le Département pour prolonger de quelques semaines des financements qui avaient été acquis en 2021.

G. BESSE demande la raison de cet emprunt de 300 000 € supplémentaires.

J. LEVI-VALENSI dit qu'on a fait des dépenses mais on n'a pas eu les recettes. Il y a aussi de l'autofinancement. 700 000 € ont été inscrits au budget.

C. FREMY dit que c'est de l'avance de trésorerie.

G. BESSE se dit inquiet sur la capacité des partenaires financiers tels que la Métropole, le Département et la Région. Pour tout investissement on cherche des subventions et on s'est fait recaler sur la piscine par la Région. Si les partenaires attribuent des subventions mais ne peuvent pas les verser, les budgets vont être de plus en plus difficiles.

J. LEVI-VALENSI dit qu'on a des financements acquis depuis 2021 et prorogés. Par exemple un Proxi est valable 3 ans et on peut demander une prorogation pour 1 an supplémentaire.

Nous savons déjà que le Département ne finance presque plus les voiries communales.

Aujourd'hui nous devons monter des projets, obtenir les financements, puis on réalise. Nous avons beaucoup de financements acquis et nous ne les garderons pas tous. Il ne souhaite pas que les investissements futurs soient contraints par des financements acquis il y a longtemps. Les priorités changent.

Nous avons eu besoin d'un emprunt de 400 000 € pour pouvoir percevoir des recettes de travaux de financement qui avaient été acquis en 2021.

G. BESSE dit que le Département aujourd'hui ne devrait plus exister.

J. LEVI-VALENSI dit que le Département préfère valoriser des grands équipements comme notre gymnase ou la cave coopérative, que de venir financer de la voirie communale.

Il y a 3 façons de financer les investissements d'une commune :

- Les excédents sur la section de fonctionnement : aujourd'hui on en fait plus.
- les emprunts à manier avec beaucoup de prudence
- le FCTVA et la taxe d'aménagement

G. BESSE dit qu'il a peur que ces financements disparaissent.

J. LEVI-VALENSI dit qu'il est bien d'accord.

Fin de la séance à 21h35.

Fait à Saint Cannat, le 14 novembre 2025.

Le Secrétaire
Guillaume SORBA




Le Maire,
Joël LEVI VALENSI

